



Negotiation rupture conventionnelle

Par chaft280

bonsoir,

je souhaiterais avoir quelques informations.

ma question est: il y a deux mois, j'ai demandé par l'intermédiaire de mon avocat une rupture négociée. Depuis ce jour ils sont en pourparler. Est-ce que malgré les pourparlers l'employeur peut me licencier. Sachant que je suis en arrêt en burn out suite à une menace de part de la part d'un co propriétaire et harcèlement. Je suis embauché en tant que concierge logé dans une résidence. J'ai des plaintes des vidéos qui montrent que ma vie et celle de ma famille est menacée. merci pour vos réponses.